



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/56

OBJET

**Convention de partenariat en faveur des
Offices de tourisme – Flux Vision Tourisme
Orange Business et VisitData**

Séance du 22 avril 2025

Date de convocation : 16 avril 2025

Membres en exercice : 37

20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : André BRUNDU

EXPOSE

La présente convention vise à établir un partenariat entre la Communauté de communes de Petite Camargue et Gard Tourisme afin de renforcer l'observation touristique sur le territoire grâce à la solution Flux Vision Tourisme (FVT) d'Orange Business et à la plateforme VisitData.

FVT est une solution innovante qui exploite les données de bornage des téléphones mobiles Orange pour fournir des indicateurs statistiques sur la fréquentation touristique. Cette technologie permet d'analyser les flux de visiteurs sur le territoire et de mieux comprendre les dynamiques touristiques.

Gard Tourisme, via son Pôle Observation et Prospective, coordonne l'acquisition et l'analyse des données FVT pour le compte de l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue. L'Office de tourisme bénéficie ainsi d'une livraison bimensuelle de données précises sur son territoire, mises à disposition sous format Excel via un espace de stockage partagé.

Les objectifs et avantages du partenariat proposé sont les suivants :

- Amélioration de la connaissance touristique : Accès à des données détaillées sur les nuitées, les arrivées, la provenance des visiteurs et les excursions.
- Meilleure gestion du développement touristique du territoire : Aide à la prise de décisions stratégiques pour adapter les services et améliorer l'offre touristique.

A compter de l'année 2025, le partenariat permet également d'avoir une vision globale des flux touristiques du Gard via la plateforme VisitData : les offices partenaires auront accès à une analyse comparative des autres destinations du Gard, tout en respectant les principes de confidentialité.

Dans le cadre de ce partenariat, Gard Tourisme s'engage à commander et fournir les données relatives au territoire intercommunal et issues du dispositif Flux Vision Tourisme, à l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue et à en assurer le suivi et l'analyse des données en lien avec le contrat cadre établi avec Orange Business, ADN Tourisme et Gard Tourisme.

En contrepartie, l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue s'engage à utiliser les données exclusivement pour l'analyse de son propre territoire, à recevoir et exploiter les six livraisons annuelles fournies par Gard Tourisme et à accéder à VisitData pour suivre les tendances touristiques d'autres destinations partenaires, sans possibilité de diffusion externes des données.

Cette convention cadre donc l'accès aux tendances touristiques des autres destinations partenaires. Ainsi, les offices partenaires ne peuvent ni transmettre, ni exploiter commercialement les données d'autres territoires sans leur accord.

Gard Tourisme conserve un droit de communication sur l'ensemble des destinations couvertes par le contrat cadre.

L'accès aux données Flux Vision Tourisme et à la plateforme VisitData n'est pas gratuit. L'Office de tourisme bénéficie de tarifs préférentiels en tant qu'adhérent à Gard Tourisme.

Pour information, pour l'année 2025, le coût de l'accès à ce service est de :

- 800 € TTC pour l'accès aux données de fréquentation touristique du Gard via VisitData et Flux Vision Tourisme,
- 2 100 € TTC pour l'observation des flux touristiques spécifique au territoire intercommunal et la fourniture de 6 rapports de données par an par Gard Tourisme,

Soit un total de 2 900 € TTC pour cette année.

La convention sera conclue pour une période allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026 à minuit.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue relatif à sa compétence en matière de développement économique incluant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme sous forme de service public administratif, régie dotée de la seule autonomie financière, en particulier le chapitre 1 - article 1 relatif aux missions de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue ;

Vu la délibération N° 2025/03/24 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Annexe de l'Office de tourisme ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme du 27 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Développement touristique » du 03 avril 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté

- d'APPROUVER le projet de convention de partenariat avec Gard Tourisme ci-annexé ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDI



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_56-DE

